



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 742-1

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 742-1 intitulé : *Règlement décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2025* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 et qu'il est entré en vigueur le 10 décembre 2025.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 10 décembre 2025.

M^e Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier